

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A319/A320/A321

Attache moteur : modification de l'attache avant (ATA 71)

APPLICABILITE

Avions AIRBUS INDUSTRIE modèles A319-131, A319-132, A320-232, A320-233, A321-131, A321-231, tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 27020 de série ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021 en exploitation.

RAISON

Pour certains avions en exploitation équipés de moteurs V2500-A5, l'attache avant du moteur peut ne pas supporter la charge en fatigue associée à la poussée de ce moteur telle qu'elle est définie par la dernière

ACTIONS

Dans les 500 heures de vol à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité à son édition originale, identifier la référence des attaches avant de chaque moteur :

- Si la référence est 740-2010-513N, réidentifier l'attache avant avec la référence 740-2010-517, dans les 2250 vols à compter de la date d'application de cette consigne à son édition originale, suivant les instructions du Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021,
- Si la référence est différente de 740-2010-513N, effectuer une inspection visuelle des attaches avant, avant le prochain vol, suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021 :
 - Si des défauts sont décelés, appliquer les actions correctives définies dans le Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021 avant le prochain vol.
 - Si aucun défaut n'est décelé, modifier les attaches avant et les 740-2010-517 suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021, dans les 2 250 vols suivant la première inspection.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-71-1021.
(ou toute révision ultérieure approuvée)

La présente Révision 1 remplace la CN 1998-293-118(B) du 29/07/1998.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Date : 16/12/1998

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A319/A320/A321

1998-293-118(B) R1

CN originale : 08 AOUT 1998
Révision 1 : 26 DECEMBRE 1998